

Initiatives parlementaires

1991, la production nette de charbon est passée de 60 000 kilotonnes en 1985 à 71 000 kilotonnes en 1991.

Dans son même rapport, Statistique Canada énumère comme considérations environnementales dans la production du charbon, et je cite: «Terres retirées à l'agriculture, affaissement de terrains, érosion de surface, déchets constitués de matières inorganiques.»

Toujours selon la même source, au niveau des émissions de dioxyde de carbone par l'utilisation de combustibles fossiles, les CO₂ ont augmenté de 387 mégatonnes en 1982 à 436 mégatonnes en 1992. Nous parlons ici de gaz provoquant l'effet de serre. L'opportunité de promotion, telle que présentée par le député de Davenport, me laisse songeur face à ces données, mais continuons toujours avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Dans la Partie II, à l'article 47, on peut lire: «Le gouverneur en conseil peut, par règlement, en ce qui concerne la quantité ou la concentration de tout élément, composant ou additif dans un combustible, fixer le seuil au-delà duquel la combustion de celui-ci dans des conditions normales contribuerait sensiblement, à son avis, à la pollution atmosphérique.»

• (1905)

En vertu du nouveau règlement sur l'essence, en mars 1991, Environnement Canada a effectué 1 141 inspections, mené seulement deux enquêtes et donné 5 avertissements. Considérant que les déversements de pétrole dans les provinces productrices de pétrole se situaient entre 5 et 10 tonnes par année, selon Statistique Canada, il est à se demander s'il y a vraiment une volonté d'agir de la part du gouvernement.

Avant de présenter une motion d'intention du gouvernement, il faudrait voir aussi si l'efficacité énergétique, les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire n'ont pas une ou des législations qui les concernent. Or, il s'avère qu'ici, plusieurs lois abordent déjà ces sujets.

La Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, loi canadienne, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi sur les hydrocarbures et la Loi sur l'économie du pétrole et le remplacement du mazout sont déjà des lois qui visent à contrôler cette forme d'énergie.

Comme je viens de tenter de le démontrer, le Canada possède une panoplie de lois pour légiférer en ce domaine, domaine qui, rappelons-le, est de juridiction provinciale. Nous n'avons qu'à penser à Hydro-Québec, qui fait depuis plusieurs années la promotion de l'économie d'énergie, avec entre autres sa ligne 1-800-ÉNERGIE, plus facile d'accès et plus près de la population qu'une proposition qui nous viendrait du fédéral.

De plus, comme la ministre de l'Environnement l'a dit elle-même, à Bathurst, si la réduction des émissions de gaz relève des provinces, par voie de conséquence, les moyens pour économiser de l'énergie devraient aussi relever des provinces. En terminant,

comme a pu le constater mon honorable collègue de Davenport, je trouve que sa motion manque de rigueur et néglige encore une fois les nombreuses juridictions qui nous entourent.

[Traduction]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, je ne peux souscrire à cette motion, car son auteur a eu recours au vieux truc des orateurs qui consiste à formuler une proposition bidon pour l'attaquer ensuite.

La motion part de l'hypothèse que, à la suite de l'augmentation récente des températures, nous sommes entrés dans une période de changement climatique mondial. On prétend que cela serait attribuable à l'intensification de l'effet de serre découlant de l'accroissement des niveaux de gaz carbonique présents dans l'atmosphère, l'accroissement qu'on doit à l'utilisation de combustibles fossiles. Si cela vous semble alambiqué, je suppose que c'est parce que c'est bien le cas.

L'auteur de la motion, le député de Davenport, a laissé entendre que cette hypothèse était acceptée universellement par les climatologues. Je m'empresse de dire qu'il n'en est rien. En fait, je crois que la notion de réchauffement catastrophique du globe est beaucoup plus populaire dans la presse que dans les revues scientifiques. Nous sommes maintenant confrontés à des scénarios alarmistes. La députée de Cumberland—Colchester en a répété quelques-uns.

Cela me rappelle une citation de Goethe qui a déclaré que les phrases que les hommes répètent sans cesse finissent par devenir des convictions et ossifient les organes de l'intelligence.

Durant toute l'histoire, on a observé des changements climatiques qui sont une réalité sur la terre depuis des millénaires. Je ne parle pas ici des phénomènes qu'on a constatés à la suite de la dérive des continents, il y a des millions et des millions d'années, mais bien des changements survenus durant tout le pléistocène.

Il y a eu toute une série de périodes glacières et certains climatologues prétendent que nous vivons encore un cycle de réchauffement à l'intérieur de l'une d'elles. Quoi qu'il en soit, il y a quelques milliers d'années à peine, cet endroit était recouvert par des centaines et des centaines de pieds de glace.

Pour utiliser une échelle de temps plus limitée et plus compréhensible à l'être humain, les preuves de changement climatique au cours des derniers millénaires sont nombreuses. Par exemple, j'ai examiné les anciennes galeries minières de l'Afrique du Nord et du Yémen. Ces mines datent des tout débuts de la période islamique. On y découvre d'énormes monceaux de scories et de résidus balayés par les eaux, ce qui, à mon avis, prouve de façon incontestable qu'au cours de l'histoire, de grandes quantités d'arbres et de vastes étendues d'eau existaient dans cette région maintenant désertique. Je ne parle pas d'une simple désertification du genre de celle que connaît actuellement le Sahel. Je parle de changements climatiques importants qui se sont produits au cours des 1 200 ou 1 300 dernières années.